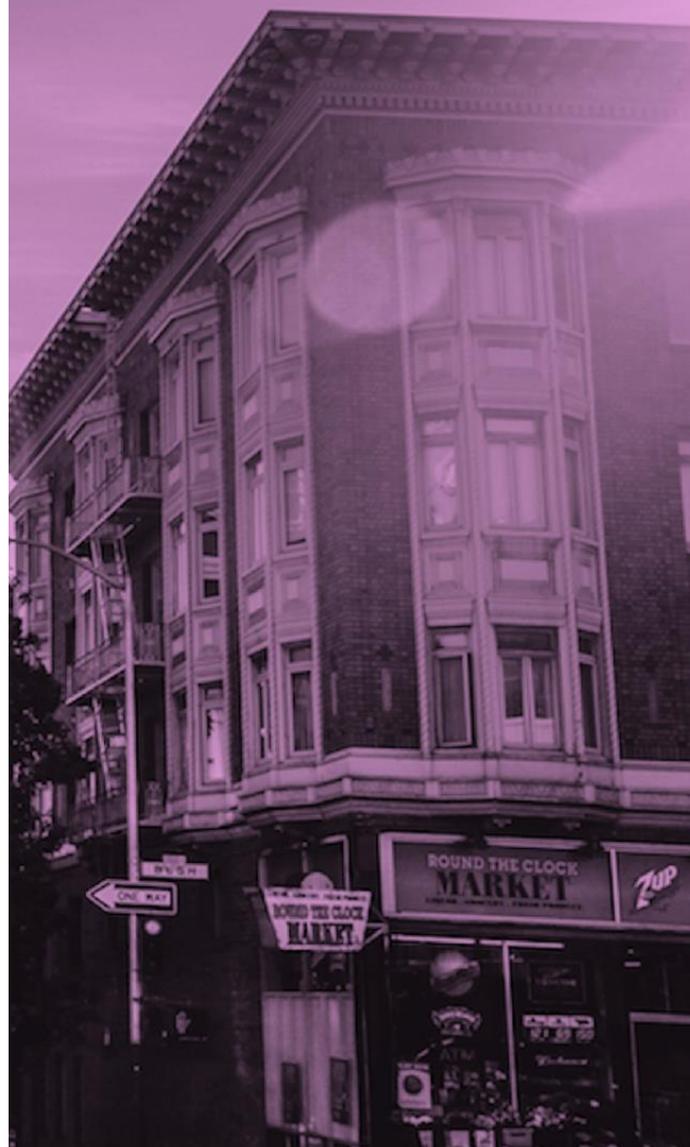


Effets de la Pandémie COVID-19 sur les Droits des Femmes à une vie sans Violences

30 JUIN 2020

Comité International Péruano CIP-Asbl
Créé par : Julia Violeta Erazo et
Marcela de la Peña Valdivia





« Elles sont en première ligne, « les oubliées essentielles. »

Un ennemi invisible menace l'humanité, lui il s'en fout, de la couleur de votre peau, de votre religion, de votre race, de votre sexe, il ne voit pas si vous êtes riche ou pauvre, pour une fois dans la vie plus des 50% de la population mondiale qui sont des femmes ne se sentent pas discriminées pour le Covid-19, mais elles sont discriminées depuis toujours par la même structure patriarcale responsables des inégalités sociales, économiques, écologiques. Cette structure crée, génère et permet les violences contre les femmes. Et pourtant les femmes sont en première ligne pour faire face à cette crise sanitaire (infirmières, aides soignantes, nettoyeuses, garde d'enfant, caissières, etc.) Elles sont indispensables à la vie sociale, économique, *« si les femmes s'arrêtent le monde s'arrête » dans les moments difficiles, les femmes se lèvent et montrent leur grandesse, unies par la solidarité pour un monde nouveau, profondément égalitaire et humaine.*

Vous voulez insérer une image à partir de vos fichiers ou ajouter une forme, une zone de texte ou un tableau ? Procédez comme suit : Sous l'onglet Insertion du ruban, appuyez simplement sur l'option souhaitée.

« L'onglet Insertion contient des outils encore plus faciles à utiliser, par exemple pour ajouter un lien hypertexte ou insérer un commentaire. »

Une augmentation de la violence contre les femmes, en particulier la violence domestique, dans le contexte du confinement lié à la pandémie COVID-19

Il y a eu une augmentation importante des appels, jusqu'à 70% pour le 30 mars. Mais il faut faire la distinction entre le nombre et la nature des appels puisque cette augmentation correspond à des demandes particulières avec des personnes qui s'inquiètent par rapport à des proches. Dans ces 70%, il y a aussi une quantité non négligeable de personnes qui proposent leur aide. Mais pour les violences conjugales en tant que telles, le nombre d'appel reste constant ». « Ecoute, violences conjugales », comme l'explique son coordinateur, Jean-Louis 31/03/2020

Simoens <https://www.moustique.be/25763/violences-conjugales-pendant-le-confinement-le-federal-doit-agir>

Une semaine après le nombre d'appels au 0800/30.030 (Écoute violences conjugales) a doublé et son saturés dans l'intégralité du pays. En Flandre, le 1712 fait état d'une augmentation de 70 % des appels entre la première et la quatrième semaine de confinement, si bien que le ministre flamand du Bien-être, Wouter Beke (CD&V), a décidé d'accorder une subvention supplémentaire à la ligne d'assistance téléphonique. 07/04/2020 <https://www.lesoir.be/292976/article/2020-04-07/confinement-doublement-des-appels-sur-les-lignes-decoute-pour-les-victimes-de>

Selon Jean-Louis Simoens, responsable de la ligne d'écoute pour les victimes de violence conjugale, les effets du confinement commencent à se traduire dans les chiffres. Le nombre d'appels enregistrés est en effet anormalement élevé ces dernières semaines. *"On a environ doublé le nombre d'appels reçus par rapport à notre moyenne habituelle. Généralement, on tourne autour de 20 appels enregistrés par jour mais la semaine passée, il y a certains jours où on en a reçu près de quarante."* Selon l'expert, le confinement n'est pas forcément la cause des violences mais agit comme un révélateur et un amplificateur.

Toutefois, une augmentation des appels ne signifie pas forcément que les faits sont plus nombreux qu'avant le confinement. <https://www.dhnet.be/actu/societe/violences-conjugales-le-confinement-de-tous-les-dangers-5e8b6a21d8ad581631c350d8>

Cette montée de la violence envers les femmes n'est pas une nouveauté pour nous, qui depuis toujours nous dénonçons toutes ces inégalités de genre qui aujourd'hui ils se révèlent avec plus de force avec la crises Covid19. Où les femmes vont jouer un rôle déterminant dans la lutte contre cette épidémie, dans différents domaines : métiers, du « care » (infirmières, ou auxiliaires de vie, aide soignantes,) les métiers de service (cassiers-es, agent d'entretien, couturières, cuisinières, et les nettoyeuses dans la maison de repos, ou dans les hôpitaux) ou les métiers de l'éducation. Elle a mis en lumière aussi que sans ces professions exercées par des femmes notre société ne pourrait tout simplement pas exister. Cela renforce le slogan féministes « *Quand la femme arrête le monde s'arrête* » Et pourtant, elles restent peu considérées socialement et très mal rémunérées.

Au niveau du Travail : les femmes occupent principalement des emplois à temps partiel. Mais pendant la pandémie, ils ont doublé ou triplé leurs efforts au travail en faisant ressortir ces disparités existent

entre femmes et hommes dans les droits liés à la famille (congés parentaux ou les congés des personnes aidantes.) Ces écarts montrent aussi comme *la ségrégation sectorielle* demeure une caractéristique du marché du travail dont les femmes sont majoritaires dans certaines professions: care, services, enseignement etc. Cette ségrégation peut créer des disparités dans la rémunération homme-femmes, de la promotion, voire même dans l'équilibre vie privée vie professionnel.

Les femmes gagnent moins que les hommes

Les différences de salaires et de revenu ne se reflètent pas à l'identique dans la situation économique. Bénéficiant d'un revenu disponible inférieur, les femmes sont en moyenne plus susceptibles que les hommes d'être exposées au risque de pauvreté:

Temps partiel "subi" au féminin

En Belgique, enfin, **43,5% des femmes** travaillent à temps partiel contre 11% des hommes. Résultat : **80% des travailleurs à temps partiel sont des femmes**. Sur base annuelle, voilà déjà de quoi nuancer l'écart horaire relativement faible. Ce qui fait dire à la FGTB qu'avec des *"emplois à temps partiel non choisis, aux fonctions mal payées et peu considérées [...]* les femmes gagnent en moyenne **23,7% de moins que les hommes**". Un chiffre qui tient compte de la répartition inégale de la durée du travail – mais qui date de 2017. Publié le samedi 07 mars 2020 à 17h11
https://www.rtb.be/info/economie/detail_egalite-hommes-femmes-pourquoi-lutter-contre-l-ecart-salarial-ne-suffit-pas?id=10449697

Alors Nous sommes en première ligne, « Nous qui touchons moins de salaire que notre partenaire, »

L'équilibre vie privée et vie professionnel dans le confinement

Depuis toujours les femmes supportent seules et en silence les charges domestiques, et le problème de conciliation vie privée-vie professionnel. Avec le confinement on pourra espérer peut-être une amélioration. Mais, il n'a pas conduit, au sein des foyers, à une prise de conscience sur l'inégale répartition des tâches domestiques entre les hommes et les femmes.

Dans nos représentations communes, ces activités renvoient à des aptitudes supposément féminines. Les femmes étant celles qui portent et élèvent les enfants, celles aussi qui s'occupent des personnes âgées, elles seraient « par nature » disposées à prendre soin des autres. Il n'y aurait donc pas lieu de rémunérer outre mesure des compétences conçues comme innées.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/05/11/coronavirus-de-nombreuses-femmes-vont-sortir-du-confinement-dans-un-etat-de-total-epuisement_6039287_3234.html

Et pourtant 12 JUILLET 2019 Le Conseil de l'Union Européenne a voté une nouvelle directive qui doit permettre aux parents et aux aidant-e-s de concilier plus facilement leur vie professionnelle et leur vie privée. La directive impose des conditions minimales aux états de l'Union Européenne. La Belgique dispose de trois années pour apporter un certain nombre d'adaptations à la législation afin de se conformer aux obligations internationales ...*Institut pour l'égalité des hommes et des femmes*

Le télétravail : "La majorité des soignants sont des femmes, cela les place en première ligne. La plupart d'entre elles sont aussi parents et aidants auprès de membres de leur famille. Elles continuent à porter le fardeau de ces soins, qui est déjà, en temps normal, disproportionné. Cela soumet les femmes à un stress considérable", mettait en garde [Phumzile Mlambo-Ngcuka](#), Secrétaire générale adjointe de l'Onu et Directrice exécutive d'Onu Femmes.

Étant donné que la grande majorité des travaux ménagers sont effectués par des femmes, et si nous apportons également le télétravail à la maison, le risque d'épuisement grandit.

Les femmes sont encore sous-représentées dans la prise de décisions

Les hommes sont surreprésentés au sein de CNS, dont il comprend seulement 2 femmes.

Par contre Les femmes sont absentes du groupe d'expertes chargés de la gestion de la crises (aucune femme). D'autre part elles sont majoritaires au sein du personnel sanitaire 70%. Elles travaillent en masse dans le secteur des soins de santé et risquent toutefois d'être davantage exposées aux risques de la pandémie.

« De très nombreuses femmes se trouvent en première ligne et ne sont pas protégées, comme les caissières », abonde Pascale Vielle, professeure de droit à l'Université de Louvain. « Elles se trouvent dans des atmosphères confinées depuis des jours sans protection, manipulant de la monnaie... » les femmes en première ligne <https://www.lesoir.be/287920/article/2020-03-17/coronavirus-la-pandemie-et-les-mesures-de-confinement-affectent-differemment-les>

Avec un manque de l'intégration d'une perspective genre C'est n'est pas un hasard que les décisions prises soient dominées par les hommes malgré que cela ait des répercussions sur les hommes et les femmes.

L'intégration genre est une priorité pour atteindre l'égalité hommes-femmes. Sans discrimination d'aucune sorte.

Alors ***Nous sommes en première ligne « Nous qui n'avons pas d'accès aux mêmes catégories d'emplois, »***

Impact des Mesures Economiques et sociales pour les femmes

Avant la pandémie de covid-19, les inégalités entre hommes et femmes et la violence à l'égard des femmes étaient déjà un grave problème dans la société., en raison des impacts qu'elles ont non seulement sur la vie personnelle de la personne qui en souffre MAIS aussi pour son impact sur la vie économique et sociale, et environnementale. Dans la pandémie La grande majorité des travailleurs-eusses étaient des femmes, qui exerçant *des professions très peu valorisés*, victimes de discrimination, de stéréotypes. Des métiers traditionnellement dits **féminins (aide soignantes, aide familial ou de maison de repos, infirmiers-res etc)** Et il avait une **forte concentration des femmes dans ces métiers (80% secteur hospitalier ,88% MR, 96% crèches et 95% aides familiales) donc une ségrégation horizontale).**

Au niveau de la Prise de décisions

D'autre part, les décisions les plus importantes sont prises ci-dessus dans un noyau composé majoritairement d'hommes où les femmes n'ont pas ou presque pas de représentation. La ségrégation verticale (CNS, Experts, etc.) et pourtant « *Nous étions en première ligne pour défendre l'humanité*

« *Cependant, les mesures restrictives prises par le CNS n'ont pas pris en compte les besoins ou priorités des femmes avant ou pendant la pandémie, (les augmentations de salaire, l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et La valorisation de ces métiers en ce compris les violences envers les femmes) est restée dans le vide. De plus, les travailleurs-es sont plus exposés aux risques de précarité et de pauvreté après la pandémie-19*

*Pourquoi ? Parce que les femmes gagnent moins que les hommes en grand partie sur base des discriminations liées au sexe. Les femmes épargnent moins, travaillent à temps partiel et les emplois ne sont pas sûrs. Du même, elles effectuent plusieurs tâches en même temps, (travail non rémunérés) elles **risquant de tomber malades. Il y a aussi le confinement à la maison, avec les centres de planning fermés, etc.***

Les femmes migrantes durant la pandémie

Dans le monde, 70% des prestataires de [services de santé et de services sociaux sont des femmes](#) – ce qui signifie que les femmes sont en première ligne pour contenir la propagation du COVID-19 et peuvent être fortement exposées au virus du fait de leur travail dans le secteur de la santé.

https://www.hrw.org/fr/news/2020/03/19/covid-19-dimensions-des-droits-humains-dans-les-reponses-gouvernementales#_Toc36861893

Les mesures de confinement à travers le monde ont fait augmenter les risques de violences domestiques à l'égard des femmes, notamment contre les migrantes qui se retrouvent encore plus isolées. Rester à la maison est censé mieux nous protéger de la propagation du [coronavirus](#). Dans le même temps, depuis que les confinements des populations ont débuté, le nombre de cas d'abus domestiques et de violences conjugales ont progressé. Isolées, les victimes se retrouvent souvent bloquées dans cette situation et ne parviennent pas à s'extirper de leur relation.

À travers le monde, la police répond à davantage de cas de violences domestiques et le nombre d'appel aux numéros d'aide a explosé. [Selon un rapport de ONU Femmes](#), le problème pourrait encore s'aggraver au fur et à mesure que les difficultés financières et les conditions de vie difficiles exacerbent les tensions à la maison.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/24175/les-violences-domestiques-la-pandemie-de-l-ombre>

En Belgique :

Impacts des mesures restrictives sur les femmes migrantes : Peur de poser plainte pour violences

Insécurité d'aller à l'hôpital ou chez le médecin

Restrictions d'accès aux services en raison de la distanciation sociale : aide social, médicale, etc.

Enfermé à la maison avec l'agresseur, il n'est pas facile pour elle de passer un appel à l'aide.

Logement non adapté et fortement réduit pour manque des ressources. Ce qui les rend plus vulnérables à la pauvreté à la précarité déjà victimes de multiples discriminations avant le covid19.

Le GAMS, association spécialisée dans la lutte contre les mutilations génitales féminines et l'accompagnement des femmes migrantes, a dû cesser ses ateliers collectifs et souligne le dénuement dans lequel sont laissées des personnes qui ne parlent pas nécessairement la langue dans laquelle sont transmises les informations sanitaires concernant le Covid-19.

<https://www.amnesty.be/infos/blogs/blog-paroles-chercheurs-defenseurs-victimes/article/confinement-droits-femmes-priorite>

Médias et confinement : certains médias

Étant donné que durant la pandémie plus de 99% des informations étaient concernaient le Covid-19, à tel point de créer un sentiment de peur, l'hystérie, l'insécurité sur la population et notamment les plus vulnérables femmes et enfants confinés à la maison. Ils envoyaient tous les mêmes messages, il n'y avait aucun moyen d'échapper. Un comportement contraire à leur éthique. C'est comme s'ils dictaient ce que nous devrions ressentir. Par contre des autres, constituent un bon exemple de bonne pratique.

- 2- **Des lignes d'assistance gérées par le gouvernement et / ou par la société civile sont-elles disponibles? Y va-t-il eu une augmentation du nombre d'appels dans le contexte de la pandémie du COVID-19?**

Les lignes d'écoute téléphonique destinées au signalement des violences conjugales et intrafamiliales sont saturées dans l'intégralité du pays. Le nombre d'appels au 0800/30.030 (Écoute violences conjugales) a doublé.

La ligne d'assistance flamande 1712, destinée au signalement des violences et maltraitances, signale avoir reçu la semaine dernière 70% d'appels en plus par rapport à la première semaine du confinement et craint encore une escalade des violences intrafamiliales. Pour y faire face, le 1712 a décidé d'augmenter ses capacités d'écoute et d'élargir considérablement ses heures d'ouverture. A partir de mercredi, le groupe de discussion sur internet sera ouvert du lundi au jeudi de 13h00 à 20h00, soit un triplement de l'offre initiale. La permanence téléphonique devrait également être temporairement prolongée de 17h00 à 18h00 à partir du lundi 20 avril. **07/04/2020**
https://www.rtb.be/info/societe/detail_coronavirus-en-belgique-les-lignes-d-ecoute-pour-les-victimes-de-violences-conjugales-sont-saturees?id=10477662

La réponse des autorités

Autre problème : les maisons d'accueil sont elles aussi confinées. Pour accueillir les victimes, de nouvelles places d'accueil doivent être trouvées. C'est la mission d'une task force lancée ce week-end. "À Bruxelles on sait qu'une cinquantaine de chambres d'hôtel seront disponibles si les maisons d'accueil venaient à saturation. En Fédération Wallonie-Bruxelles, on continue à chercher des bâtiments qui pourraient faire aussi d'offre pour les femmes", nous a indiqué **Bénédicte Linard, ministre des Droits des femmes.**

29/03/2020<https://www.rtl.be/info/belgique/societe/coronavirus-en-belgique-le-confinement-met-en-danger-les-femmes-qui-subissent-des-violences-conjugales-les-autorites-cherchent-des-places-d-accueil-1208470.aspx>

Un dispositif de coordination pour lutter contre les violences faites aux femmes a été mise en place par la Conférence Interministérielle des Droits des Femmes Actuellement présidée par la secrétaire d'Etat bruxelloise à l'Egalité des Chances, **Nawal Ben Hamou (PS)**

dans le but d'intensifier la communication des numéros d'urgence et d'écoute au grand public et de relancer les campagnes de sensibilisation radio et TV.**03/04/2020**

https://www.rtb.be/info/belgique/detail_coronavirus-une-coordination-nationale-prend-place-pour-lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes?id=10475232

3- Les femmes victimes de violence domestique peuvent-elles être exemptées des mesures restrictives de confinement à la maison si elles font face à la violence domestique?

En théorie oui, mais il faudrait d'abord qu'elle soit informée de toutes les mesures de protection accordées par le gouvernement ou les responsables. Par exemple, être au courant qu'il existe le numéro de téléphone disponible. 0800/30.030..... Ou qu'elles peuvent trouver de l'aide dans les pharmacies et/ou qu'elles décident s'enfuir pour demander de l'aide. Mais malheureusement les réactions, les informations sont arrivées un peu tard comme nous pouvons constater dans les informations.

Comment échapper au bourreau, quand on ne sait pas si je serai en sécurité à l'extérieur, les mesures restrictives n'étaient pas claires, déjà pour les personnes sans problèmes de violences conjugales est difficile d'interpréter ou comprendre un message pas clair. Pour une victime de violence isolée, effrayée, c'est encore pire.

Par exemple :

Les écoles et les crèches resteront-elles ouvertes ?

- Les cours sont suspendus, mais les écoles continueront à prendre en charge les enfants de parents qui ne travaillent pas à domicile, par exemple ceux qui travaillent dans le secteur médical. Les crèches resteront également ouvertes pour cette raison.
- Il est autorisé - et recommandé même - de prendre l'air, mais uniquement entre membres de la famille qui habitent sous le même toit

Ma femme de ménage peut-elle encore venir ?

- Les règles édictées par le gouvernement n'interdisent pas explicitement le travail d'une femme de ménage. Mais, de nombreuses sociétés de titres-services ont d'ores et déjà mis leur personne de nettoyage au chômage technique, ou devraient le faire très rapidement
- 4- Des maisons d'hébergement sont-elles ouvertes et disponibles? Existe-t-il des alternatives aux maisons d'hébergement si celles-ci sont fermées ou sans capacité suffisante?

Task force et aide supplémentaire

Une Task force "Violence conjugale et confinement" a été mise en place pour travailler conjointement en Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale. Son objectif est notamment de renforcer le nombre de places d'accueil disponibles.

Selon Bénédicte Linard(Ecolo), ministre de la Petite enfance, de la Culture et des droits des femmes, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les choses se mettent en place. La région Wallonne a dégagé un budget pour l'hébergement des plus vulnérables dont les femmes victimes de violences. Les Maisons d'accueil vont pouvoir employer du personnel supplémentaire ou louer des chambres d'hôtel.

Le CPAS et la Province du Hainaut ont ouvert une vingtaine de places supplémentaires. Il s'agit de logements d'urgence pas ou peu utilisés pour l'instant, que le CPAS de La Louvière a mis à disposition.31/03/2020 https://www.rtb.be/info/belgique/detail_coronavirus-les-appels-a-l-aide-pour-violences-conjugales-se-multiplient?id=10471220

Pour renforcer le dispositif de prise en charge habituel, à un moment où les maisons d'accueil et les refuges arrivent à saturation, la Cocof a mis à disposition un hôtel exclusivement dédié à l'accueil et à l'hébergement de femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences au sein de leur cercle familial 06/04/2020 <https://www.dhnet.be/actu/societe/violences-conjugales-le-confinement-de-tous-les-dangers-5e8b6a21d8ad581631c350d8>

Une convention a été établie entre le Centre de prévention des violences conjugales et familiales et le CPAS de la commune où se situe l'hôtel pour assurer un encadrement psychosocial et garantir la sécurité des femmes hébergées. L'hôtel a une capacité d'accueil de 25 chambres dont des chambres doubles, triples et quadruples ainsi qu'une cuisine et une salle de réunion. Au total, 50 personnes pourront y être accueillies. 06/04/2020

4- Les ordonnances de protection sont-elles disponibles et accessibles dans le contexte de la pandémie du COVID-19?

Toutes les institutions sont paralysées, du fait de la pandémie, seuls les cas jugés urgents, ont fait l'objet de dispositions particulières édictées par le CNS, et les entités fédérées, etc.

Réunis le 3 avril A l'initiative de la Commission Interministérielle des Droits des femmes et en coordination avec la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), la Région bruxelloise et la Cocof ont décidé de mettre sur pied une task force pour répondre aux risques d'amplification des problèmes de violence pour la mise en place, de mesures de prévention, de sensibilisation, suivi de plaintes et poursuites, ainsi que de protection et soutien aux femmes confinées victimes des violences en situation de vulnérabilité.

Selon la secrétaire d'Etat, ces échanges ont notamment pris en compte les revendications du secteur associatif.

Elle sera chargée d'assurer le suivi d'infrastructure d'accueil et de soutien par : **une campagne de communication de numéros d'urgences sur les réseaux sociaux, ainsi que d'écoute au grand public et de relancer les campagnes de sensibilisation radio et TV.**

https://www.rtb.be/info/belgique/detail_coronavirus-une-coordination-nationale-prend-place-pour-lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes?id=10475232

Les associations de 1^{ère} ligne ont déjà adapté leur service.

C'est le cas de Vie Féminine, cite par exemple le magazine féministe *Axelle*, qui peut désormais effectuer des permanences sociales et juridiques par téléphone.

<https://parismatch.be/actualites/societe/385829/covid-19-ce-qui-est-mis-en-place-pour-les-victimes-de-violences-conjugales>

5- Quels sont les impacts sur l'accès des femmes à la justice? Les tribunaux sont-ils ouverts et offrent-ils protection et décisions en cas de violence domestique?

Les droits des femmes sont protégés aujourd'hui plus que jamais, par la signature et ratification par la Belgique des textes internationaux en matière des droits des femmes :

la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (la CEDEF). Et la Convention d'Istanbul

Les violences à l'égard des femmes sont et ont toujours été un problème de santé publique majeur. Aujourd'hui, la parole se libère et les consciences s'éveillent. En Europe, le cœur de cette nouvelle lutte se caractérise par la mise en place de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, adoptée par le Conseil de l'Europe le 11 mai 2011.

<https://www.femmesprevoyantes.be/2019/11/15/analyse-2019-la-convention-distanbul-la-belgique-en-situation-detat-durgence-face-aux-violences-a-legard-des-femmes/> FPS

Demande des mesures de protection : Il faut réclamer des mesures de protections spécifiques qui vont au-delà des mesures sociales réclamées par les différents secteurs d'activités. N'oublions pas que

les femmes victimes de violences traversent toutes les catégories professionnelles et sociales **17 /03/2020**
https://www.rtb.be/info/dossier/les-grenades/detail_coronavirus-le-risque-de-violences-conjugales-augmente-a-cause-du-confinement?id=10460606

16 mars 2020 le pouvoir décide ne plus traiter que les mesures contraignantes, dont celles ne plus traiter que les affaires urgentes, et la procédure civile pour lesquelles il est possible de recourir à la procédure écrite ;

Mais concernant a la justice, seuls les cas urgents peuvent être attendus par vidéoconférence, « car tout fermé, indisponible, ou reporté. Seulement les entités fédérées ont prise quelques mesures de protection.

« Les femmes en première ligne contre l'épidémie mais elles n'ont pas d'accès la justice »

Les victimes ne sont pas mises de côté

Du côté du ministre de la justice, on rappelle que l'arrêté sur les pouvoirs spéciaux *permet aux procédures de se dérouler par écrit ou par vidéoconférence. "Les victimes, de violence entre partenaires et la maltraitance des enfants ne peuvent être mises de côté"*, assure **Koen Geens**. Et de préciser que 8000 licences d'un logiciel de téléconférence ont été achetées pour permettre ces audiences par écrans interposés. MAIS

Céline Caudron de Vie Féminine : *"On a l'impression que la priorité de la police, c'est plutôt d'aller contrôler les gens qui se promènent dans les parcs"*. Et d'ajouter : *"Les parquets fonctionnent en service réduit, mais ce sont eux qui peuvent ordonner l'éloignement des auteurs de violences. Ça doit rester une priorité"*, insiste-t-elle.

Toujours du côté du ministre de la justice, il n'y a pas d'inquiétude à se faire. Koens Geens : *"Ce type d'audience est toujours possible, la justice ne s'arrête pas pendant la crise du coronavirus. Elle doit continuer à assurer la sécurité de tous"*, affirme-t-il. **.01/04/2020**
https://www.rtb.be/info/societe/detail_confinement-la-violence-contre-les-femmes-va-augmenter-et-s-intensifier?id=10473281 Au-delà de la police, les associations souhaitent aussi que les parquets s'emparent de ces dossiers et en fassent une priorité.

Bref : La justice pour les femmes reste aujourd'hui une utopie, car il est difficile d'être entendue, de faire évoluer leurs plaintes, d'être crédible, d'avoir un suivi, car 75% des dossiers sont classés sans suite, parfois on finit par être suspectée pour dénoncer les violences envers les femmes. Une Justice d'impunité dans une structure encore patriarcale. D'autre part, l'inquiétude reste donc de mise, car le monde policier et judiciaire reste très peu formé à la prise en compte et à la compréhension des mécanismes de violence. Ils sont peu formés pour le déceler et l'appréhender

- 6- Quels sont les effets des mesures restrictives actuelles, notamment sur l'accès des femmes aux services de santé? Veuillez préciser si les services sont fermés ou suspendus, en particulier ceux en matière de santé reproductive.**

L'accès à la santé pour tous-tes, est liée à l'autonomie physique, économique, et à la dignité humaine,

Le travail des femmes est en première ligne durant l'épidémie mais les mesures restrictives en matière de santé n'ont pas pris en compte l'impact que ces mesures pourraient avoir sur la santé des femmes et des enfants, victimes des violences

L'accès aux hôpitaux, aux centres de planning familial, l'accès aux médicaments et surtout à la protection aux femme et enfants victimes des violences. Limités par les mesures restrictives etc. Seuls les patients graves avec covid19 avaient accès à l'hôpital. Les patientes atteintes d'autres maladies graves ont été laissés à leur sort.

Depuis des semaines, toutes les opérations et les rendez-vous non-urgents sont reportés. Notre journaliste Amélie Schildt s'est penchée sur la question d'Aurore: "Pour la reprise, cela va dépendre de l'hôpital où vous êtes suivis, mais on peut considérer qu'il faudra attendre au moins jusqu'à la fin du confinement, parfois même au-delà." A l'hôpital Erasme par exemple, les rendez-vous non urgents reprendront au mois de juin 15/04/2020. <https://www.rtl.be/info/belgique/societe/coronavirus-en-belgique-les-rendez-vous-et-operations-annules-a-l-hopital-sont-ils-a-nouveau-possible--1211913.aspx>

La plupart des dentistes et orthodontistes ferment leur cabinet et n'assurent que les urgences. Les kinés sont appelés à focaliser leurs prestations sur les urgences et les personnes qui ont des difficultés respiratoires. <https://www.levif.be/actualite/belgique/votre-quotidien-en-confinement-les-reponses-a-vos-questions/article-normal-1266371.html>

Témoignage de I.F. S : Je suis mère célibataire, J'ai une fille de 8 ans, du jour au lendemain enfermée dans la maison, sans pouvoir sortir pendant tout le confinement. J'avais mal aux dents et aussi aux oreilles car toute ma vie j'y souffert d'otites mais pas de consultation. J'ai appelé mon médecin mais pas de solution, pas de médicament, communication très difficile, sinon tous les centres de santé n'ont pas répondu.

Cela m'a duré près d'un mois et une semaine, l'angoisse et la peur m'ont submergé nuit et jour, en plus de cela quand j'ai regardé les informations, il n'avait que des malades et des mort partout sur tous les chaînes tv, tout était covi19, et la douleur était de plus en plus intense, De plus, mon père était aussi malade il avait mal au cœur, il vivait seul et il était aussi malade en confine seul dans sa maison sans soins médicaux, sans droit à la consultation car leur rendez-vous ont été annulé, et moi sans pouvoir sortir pour l'aider, puisque j'avais ma petite fille pour qui je devais me fortifier, pour m'occuper d'elle. Mon père finalement est mort.

IGV

Pour chaque prolongation de 3 mois de confinement, ce sont 15 millions de femmes supplémentaires qui seraient concernées. Les mesures de confinement imposées de par le monde dans le cadre de la pandémie de Covid-19 pourraient mener à pas moins de 7 millions de grossesses non désirées dans les mois à venir, selon les données publiées par le Fonds des Nations Unies pour les populations (UNFPA) mardi. Plus de 47 millions de femmes risquent en effet de ne plus avoir accès à la contraception. <https://parismatch.be/actualites/sante/394819/le-confinement-pourrait-mener-a-7-millions-de-grossesses-non-desirees-dans-le-monde>

Belgique

Dépassements de délais chez les femmes les plus vulnérables

Le dépassement du délai arrive "en particulier aux femmes les plus vulnérables : jeunes, précarisées, migrantes, victimes de violences..." qui découvrent tardivement leur grossesse "à cause d'un manque d'informations, d'une contraception déficiente...", précise Mme Bachir. C'est pourquoi Vie féminine, ainsi que les plannings familiaux, plaident pour une extension de ce délai à 18 semaines parce que une fois dépassé le délai de 12 semaines de grossesse les femmes seront obligées de se rendre aux pays bas pour avorter.

En 2017, 472 femmes se sont ainsi rendues chez nos voisins néerlandais pour une IVG, selon les chiffres de la Commission nationale d'évaluation interruption de grossesse. "Il y a toutes les femmes qui ne le font pas pour une question de budget – ça coûte 1000 euros quand même -, parce qu'il faut se déplacer, qu'il y a la barrière de la langue 23/03/2020

...[https://www.rtb.be/info/societe/detail trente-ans-apres-la-depenalisation-de-l-avortement-de-nombreux-obstacles-subsistent-pour-la-pratique-des-ivg?id=10465022](https://www.rtb.be/info/societe/detail_trente-ans-apres-la-depenalisation-de-l-avortement-de-nombreux-obstacles-subsistent-pour-la-pratique-des-ivg?id=10465022)

Si les consultations médicales, psychologiques ou encore juridiques non urgentes sont annulées, les centres de planning familial répondent toujours à toutes les demandes urgentes : interruptions volontaires de grossesse, dépistage du VIH ou encore la contraception d'urgence. Mais

Ne vous déplacez pas, appelez d'abord ! Parce qu'une IVG ne peut pas attendre, il est indispensable de rappeler que les centres de planning familial continuent de pratiquer les avortements, dans le respect des règles sanitaires. Mais il fallait d'abord téléphoner avant d'y se rendre.25 /03/2020

[https://www.rtb.be/info/societe/onpdp/detail malgre-la-crise-sanitaire-l-avortement-reste-accessible?id=10466942](https://www.rtb.be/info/societe/onpdp/detail_malgre-la-crise-sanitaire-l-avortement-reste-accessible?id=10466942)

L'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive limité pendant le confinement

(FLCPF) Malgré le maintien de ses services depuis le début de la période de confinement, la FLCPF a constaté une diminution de 80% de ses activités (hors IVG), résultant d'une baisse drastique de la fréquentation des centres de planning familial. Elle précise que 90% de la patientèle de ces centres sont des femmes et que "nombre d'entre elles vivent dans une situation de grande précarité. 17/04/2020 [https://www.lespecialiste.be/fr/actualites/l-acces-aux-soins-de-sante-](https://www.lespecialiste.be/fr/actualites/l-acces-aux-soins-de-sante-sexuelle-et-reproductive-limite-pendant-le-confinement-flcpf.html)

[sexuelle-et-reproductive-limite-pendant-le-confinement-flcpf.html](https://www.lespecialiste.be/fr/actualites/l-acces-aux-soins-de-sante-sexuelle-et-reproductive-limite-pendant-le-confinement-flcpf.html)

« Tous les réseaux hospitaliers doivent pouvoir garder leur patient chez eux. Des chambres seront configurées à cet effet. » Des propos confirmés par Philippe Devos, président de l'ABSYM : « L'hôpital

Saint-Pierre ne peut pas absorber tous les malades. » <https://www.lespecialiste.be/fr/actualites/socio-professionnel/coronavirus-le-chu-saint-pierre-n-rsquo-est-plus-le-seul-a-accueillir-les-patients-francophones.html>

Selon la députée Ecolo, la question des maternités et accouchements en période de crise ont une face cachée des mesures de confinement. 'Il y a tout un protocole de crise mis en place pour les accouchements très contraignants. *On demande par exemple à des femmes d'accoucher parfois sans péridurale, avec un masque sur le visage, et sans leur gynécologue personnel.* Évidemment, il faut respecter les mesures sanitaires. Mais il faut aussi garder une juste mesure des choses. **12 /05/2020** <https://fr.businessam.be/la-pandemie-risque-de-rendre-le-travail-et-la-sante-des-femmes-bien-plus-precaires/>

En Bref : les Contraceptives : restent limitées ou difficiles car les femmes ne savent pas qu'elles sont peut-être ouvertes les centres de planning familiaux

Après le confinement ET LES IGV en retard, il y a un risque d'une augmentation des enfants non-désirés. Et surtout lorsqu'on appelle et on nous ne nous réponds pas.

Augmentation des violences envers les femmes :

Avec 90 pays en *confinement*, quatre milliards de personnes sont appelées aujourd'hui à rester chez elles pour se protéger contre la contagion mondiale du Covid-19. Mais cette mesure de protection cache un autre danger mortel. Nous voyons se développer une pandémie fantôme, celle de la violence à l'égard des femmes.

Augmentations de l'appel à l'aide (lignes d'assistance téléphonique et les centres d'accueil pour les victimes de violence domestique)

Une augmentation des rapports de violence domestique pendant la crise, ainsi qu'une recrudescence *des demandes d'hébergement d'urgence*

À Singapour ⁶et à Chypre, les numéros d'assistance téléphonique ont enregistré une hausse des appels de plus de 30 pour cent^[7]. En Australie, 40 pour cent des acteurs qui luttent en première ligne contre la violence en Nouvelle-Galles du Sud, une *augmentation des demandes d'aide* face à l'escalade de la violence.

Drame en plein confinement: un homme frappe sa femme et sa fille avec un marteau à Beringen, chasse à l'homme en cours avec l'hélicoptère de la police

<https://www.sudinfo.be/id181791/article/2020-04-25/drame-en-plein-confinement-un-homme-frappe-sa-femme-et-sa-fille-avec-un-marteau> **25/04/2020**

Le confinement exacerbe les tensions et le stress créés par les soucis de sécurité, de santé et d'argent dans le confinement. Avoir un partenaire violent, et être isolée empêche la victime d'avoir des contacts et des ressources pour les aider. C'est la tempête idéale pour laisser libre cours aux comportements violents et dominateurs derrière les portes closes. <https://www.unwomen.org/es/news/stories/2020/4/statement-ed-phumzile-violence-against-women-during-pandemic>

Le Fonds de Nations Unis attire aussi l'attention sur les violences faites aux femmes qui augmentent d'autant plus durant ces périodes « lockdowns ». « *Si le confinement se poursuit pendant au moins 6 mois, on pourrait recenser 31 millions de cas supplémentaires de violence basée sur le genre. À chaque période de confinement qui se prolonge de 3 mois, on pourrait dénombrer 15 millions de cas supplémentaires de violence basée sur le genre* », estime l'UNFPA.

<https://parismatch.be/actualites/sante/394819/le-confinement-pourrait-mener-a-7-millions-de-grossesses-non-desirees-dans-le-monde>

Pour les associations, cette situation exceptionnelle met en lumière "la précarité des actions de prévention primaire qui visent à diminuer les violences faites aux femmes". Elles proposent donc six mesures à prendre immédiatement. 01/04/2020

https://www.rtb.be/info/societe/detail_confinement-la-violence-contre-les-femmes-va-augmenter-et-s-intensifier?id=10473281

Harcèlement de rue : Au moins une fois dans leur vie 98% des femmes belges ont déjà été victimes de harcèlement de. 50% ont déjà subi des caresses ou des attouchements de la part d'inconnus dans l'espace public, Et au moins 69% des femmes belges ont déjà été suivies dans la rue par un homme ou un groupe d'hommes et se seraient senties en danger, selon une étude mondiale réalisée par l'université de Cornell <https://www.lalibre.be/belgique/98-des-femmes-victimes-de-harcèlement-de-rue-58b845e7cd708ea6c0efb33d>

En Belgique il y a une loi depuis 2014, qui condamne pénalement le sexisme: "*tout geste ou comportement, qui méprise, gravement et publiquement, une personne en raison de son sexe peut entraîner une comparution devant le tribunal, une peine de prison ou une amende*", détaille la loi. Et pourtant, très peu de plaintes sont déposées chaque année en Belgique. Et c'est encore pire avec le confinement, toutes les conditions ont été données pour laisser la voie libre à ce rapport de domination,

qui caractérise les relations entre les femmes - hommes. Avec les rues, et parcs vides, transports en commun, métros, parkings restreintes etc. Les regards insistants, remarques à caractère sexuel, les attouchements sans témoins, et sans contrôle on peut y croire que tout est permis. Rien n'a changé tout est comme avant le confinement. **Comme nous pouvons le voir ci-dessous :**

a) **Bruxelles territoire de machos** <https://daardaar.be/rubriques/societe/harcèlement-en-rue-bruxelles-territoire-des-machos/> 14/04/2020

b) **Une étudiante harcelée à Bruxelles: "Ils m'ont poursuivie et proposé 50 euros pour une fellation"**

Esli Balatova, une étudiante âgée de vingt ans, dénonce le harcèlement sexuel dont elle est victime dans les rues de Bruxelles. Un phénomène qui s'est encore aggravé depuis l'entrée en vigueur des mesures contre le coronavirus, explique-t-elle à nos collègues de Het Laatste Nieuws. La jeune

femme est régulièrement interpellée voire insultée par des hommes réunis dans les rues de la capitale désertées, malgré le confinement imposé par les autorités.

Maxime Czupryk 10-04-20, 16:46 Dernière mise à jour: 18:44

<https://www.7sur7.be/faits-divers/une-etudiante-harcelee-a-bruxelles-ils-m-ont-poursuivie-et-propose-50-euros-pour-une-fellation~a536a374/>

Le Féminicide :

Le terme de « féminicide » désigne « l'homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe » (2). Cette définition inclut ainsi tous les meurtres de femmes pour ce motif, que ce soit ou pas dans une relation d'intimité avec le potentiel agresseur. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a reconnu en 2012 (3) que « *Le féminicide entre partenaires intimes est non seulement la conséquence la plus extrême de la violence exercée par un partenaire intime, mais aussi un acte qui a des répercussions importantes et prolongées sur l'entourage des femmes* ». <https://www.onufemmes.fr/orange-day-2019>

Depuis début 2017, on compte en Belgique plus de 99 féminicides,

dont au moins 12 depuis début 2020 <http://stopfeminicide.blogspot.com/> Pour ces trois dernières années, c'est, proportionnellement à la population, **bien au-dessus de la moyenne d'autres pays européens**. Et il ne s'agit là que de l'expression la plus extrême des différentes formes de violences que les femmes continuent à subir dans notre pays (physiques, sexuelles, économiques, psychologiques, institutionnelles, ...). Plus d'un quart des femmes connaissent la terreur quotidienne imposée par leur (ex)compagnon. 98% rencontrent des agressions dans l'espace public. Sans compter le sexisme banalisé qui s'attaque aux droits de toutes les femmes. Pourtant, il n'y a toujours aucun débat politique et aucune stratégie cohérente à la hauteur des enjeux pour lutter efficacement contre toutes les formes de violences faites à toutes les femmes ! Quel mépris <https://mirabalbelgium.org/a-propos/> Mirabal Belgium Plateforme .

C'est tout sauf une surprise pour Hafida Bachir : "Dès l'annonce du confinement, on a alerté. Très vite, des femmes ont témoigné de leur crainte de devoir rester 24h sur 24 avec quelqu'un qui était déjà violent avant". Et puis, le confinement révèle des violences qui n'étaient pas perçues comme tel avant "des violences économiques ou psychologiques détaille par exemple Hafida Bachir. Elles peuvent se transformer en violences physiques à cette occasion. Ça a donc malheureusement précipité les craintes que nous avions".

Vie Féminine a notamment observé ce qu'il se passait en Italie, confinée avant la Belgique, pour anticiper les effets attendus de cette quarantaine chez nous. "*En Italie, il y a eu plusieurs meurtres de femmes, des féminicides. C'est pour ça qu'il faut protéger les femmes particulièrement en cette période*". http://www.vivreici.be/article/detail_hafida-bachir-le-confinement-est-un-revelateur-des-violences-faites-aux-femmes?id=400185

Les grandes absentes des mesures restrictives sont des femmes. Ceux qui étaient en première ligne au milieu de la pandémie, ceux qui n'hésitaient pas à mettre leur vie et celle de leurs enfants en danger pour sauver tant d'autres. Ce sont les oubliées des mesures de protection sanitaire, économique et sociale. Elles étaient les oubliées même des mesures de protection judiciaire indispensables pour prévenir, éliminer la

violence à l'égard des femmes, notamment dans des crises comme celle-ci, où les femmes vivent plus longtemps avec leurs agresseurs.

il est essentiel que tous les pouvoirs judiciaires doit intégrer une perspective de genre pour l'application des mesures exceptionnelles en cas de violences, en matière pénal et en matière civil. Mais

Comment ? S'il n'existe un cadre légal qui qualifie les violences et notamment le Femicide.

Drame en plein confinement: il apprend que son ex a un nouveau compagnon et la tue

Un homme de 56 ans a été placé sous mandat d'arrêt lundi pour le meurtre de son ex-compagne de 49 ans à Zelem (Limbourg). Il est passé aux aveux. Le corps sans vie de la quadragénaire avait été découvert dans l'appartement de son ex-compagnon **14 /04/2020** <https://www.sudinfo.be/id179456/article/2020-04-14/drame-en-plein-confinement-il-apprend-que-son-ex-un-nouveau-compagnon-et-la-tue> Le couple avait décidé de se séparer d'un commun accord il y a quelques jours après neuf ans de vie commune. « Entre-temps, mon client a appris que son ex-compagne avait déjà quelqu'un d'autre, ce qui a probablement été l'élément déclencheur. Il est passé aux aveux », a indiqué son avocate, Me Vanessa Penninger.

Les mesures exceptionnelles prises pour lutter contre la propagation du **Covid-19** ont conduit au confinement d'une grande partie de la population, y compris des **femmes victimes de violence conjugale** bloquées à leur domicile avec leur agresseur. Les risques de **violences physiques, psychologiques et sexuelles** sont amplifiés. Les **enfants**, présents au domicile, peuvent aussi être en danger. Alors que les appels alarmés des associations de terrain se multiplient, les autorités doivent prendre leurs responsabilités et assurer la **protection des victimes**. **1/4/2020** <https://www.amnesty.be/infos/blogs/blog-paroles-chercheurs-defenseurs-victimes/article/confinement-droits-femmes-priorite>

Violences conjugales: « Qu'attendez-vous pour réagir? Qu'il m'étrangle pour de bon? »

Lisa* a été victime de violences par son ex-compagnon durant le confinement. Ce dernier est finalement parti mais continue de rôder et de la menacer. Malgré ses nombreuses plaintes, « rien n'est mis en place pour me protéger », dénonce-t-elle.

<https://plus.lesoir.be/299486/article/2020-05-07/violences-conjugales-quattendez-vous-pour-reagir-quil-metrangle-pour-de-bon>

Le fait d'être isolé de la société met clairement en danger les personnes susceptibles d'être victimes de violences conjugales. D'autre part, il y a une pression sociale sur les auteurs de violences qui ne s'exerce plus ici. C'est une période inquiétante », alerte Jean-Louis Simoens. » <https://www.moustique.be/25763/violences-conjugales-pendant-le-confinement-le-federal-doit-agir>

Par Kevin Dupont, Mardi 31 mars 2020 - 14:00

Temps de lecture : 3 minutes

L'horreur en Belgique en plein confinement: Naomi, 25 ans, a été retrouvée morte dans son habitation, son partenaire arrêté Publié le samedi 4 Avril 2020 à

19h25 <https://www.sudinfo.be/id177845/article/2020-04-04/lhorreur-en-belgique-en-plein-confinement-naomi-25-ans-ete-retrouvee-morte-dans>

7- Veuillez fournir des exemples d'obstacles rencontrés pour prévenir et combattre la violence domestique pendant la situation de confinement dans le contexte du COVID-19.

Les coupes financières de la politique précédente qui précarisent de plus en plus la population la plus vulnérable, et notamment les femmes et les filles victimes de violences.

Les mesures de restriction dictées par le CNS n'ont jamais pris en compte l'intégration genre dans les mesures prises. Et si il y a eu certaines elles n'étaient pas claires, elles étaient très incomplètes et incompréhensibles. C'est qui a eu comme conséquences le retard des mesures de protection aux victimes des violences conjugales, et parfois elles ne sont jamais venues.

Certaines Villes et communes ont déjà lancé des initiatives coté wallon et à Bruxelles. Pour Sophie Quarton, présidente du CPAS de Schaerbeek, la crise sanitaire fait réfléchir aux réponses à apporter. "Pendant toute une période de deux mois, les gens ne sont plus allés vers leur médecin et donc les pharmaciens étaient les premiers témoins de ces violences."**20 /05/2020**
<https://www.rtb.be/info/societe/detail-le-code-masque-19-pour-signaler-un-cas-de-violence-conjugale-a-son-pharmacien?id=10506162>

Un autre obstacle majeur était le non-respect des législations nationales et internationales, qui sont des mesures de protection obligatoires à appliquer immédiatement : Convention Istanbul, **Lutte contre la violence à l'égard des femmes**, et la violence domestique

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680462533>

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes- CEDEF
<https://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm> ou le

Gender Mainstreaming https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming

Des coupes budgétaires : de tricotage de la sécurité sociale en matière de santé, allocations familiales, qui touchent directement la santé des femmes.

L'information : Durante la pandémie l'information n'était ni accessible, ni claire, ni compréhensible surtout, pour des cas de violences conjugales.

Hétérogénéité et ambiguïté des critères adoptés pour garantir l'accès à la justice des femmes en situation de violence. Par contre, on constate qu'il n'y a pas de critères homogène sur les mesures à établir par les CNS, pour répondre aux urgences sanitaires, qui génère une incertitude dans l'accès à la justice pour femmes victimes de violence. Dans certains cas, ils pointent simplement que des mesures seront mis en place en cas d'urgents, sans préciser ce qu'ils considèrent comme urgent et comment elles seront appliquées. Et dans certains cas ont constaté que les accords et communications se limitent à signaler la suspension des activités.

L'accès à la justice : Normalement avant la crise, il était déjà difficile qu'un juge ou la police donnent suite à une plainte de violence conjugale, pendant la pandémie la situation, d'insécurité augmente la banalisation des violences conjugales en conséquences des plaintes sont été classées sans suite. En plus les bureaux inaccessibles durant l'épidémie. La manque de ressources financières pour

s'occuper des victimes et le financement des associations de femmes (manque d'structures d'accueil, d'information, etc.)

« On aimerait que des dispositions soient prises par rapport à la justice et la police. Il faut vraiment une mobilisation de ces secteurs-là. Il y a des budgets consacrés aux violences conjugales mais très réduits, surtout au niveau fédéral. Très peu de choses sont faites et il y a clairement un manque de moyens », conclut-il. [Numéro d'appel « Ecoute, violences conjugales](#)

Pour le reste, les victimes sont démunies et Jean-Louis Simoens pointe directement le monde politique comme responsable. « Au niveau des gouvernements régionaux, il y a de bonnes intentions mais au niveau fédéral, on est inquiet du manque de perspectives et de moyens. La justice a la responsabilité de la protection du citoyen mais on se rend compte que près de 75% des dossiers sont classés sans suite en matière de violences conjugales. Cela veut dire qu'il y a une impunité. La police est, elle est aussi dépassée.

Les stéréotypes, et les discriminations : une société ancrée dans une structure patriarcale, qui maintient les inégalités entre hommes et femmes à tous les niveaux parce que elle divise les hommes dans le domaine de l'exercice du pouvoir, et les femmes dans le domaine domestique dont les hommes représentent le modèle de référence, Et c'est là qui trouve son Origène ces violences sur base de deux éléments : elles sont structurelles et systémiques dont ces violences ne sont pas seulement perpétuées mais renforcées. Alors il existe tout un système qui encourage, autorise et génère la violence contre les femmes. Et la réponse de l'État n'est pas à la hauteur.

Coordination : Il était difficile d'arriver à un compromis entre les représentants des différents niveaux de pouvoirs mais aussi d'information et de communication. En plus tout était concentré sur covid-19.

1. **Veillez fournir des exemples de bonnes pratiques de la part des gouvernements pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et pour lutter contre d'autres effets sexistes de la pandémie de COVID-19.**
 - Le 3 avril dernier, une coordination nationale a été renforcée, après une réunion interministérielle, de même que les lignes d'écoute. Les maisons de justice, qui soutiennent les victimes dans le suivi judiciaire et les centres de prise en charge de victimes de violences
 - Les numéros d'appels 0800/30.030 et les services d'aide restent disponibles malgré les restrictions. Un hôtel a été mis en place pour les victimes de violences conjugales à Bruxelles. Il existe de numéros d'appel pour les enfants auprès SOS Enfants. Un investissement de 75000 euros pour la ligne d'appel. De la Ministre de l'enseignement supérieur de la promotion sociale, de la jeunesse et du sport Valery glatigny
 - Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté lundi, à l'occasion de sa séance plénière de rentrée post confinement, un projet de décret élaborant un plan d'action "*Droits des femmes*" Il est organisé autour de quatre axes prioritaires, à savoir la lutte contre les violences faites aux femmes, la déconstruction des stéréotypes de genre, une meilleure participation des

femmes dans tous les secteurs professionnels et à tous les niveaux de responsabilité et, enfin, une meilleure conciliation entre vies privée et professionnelle.

Ce nouveau décret réunifie deux décrets : un vote en 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française (*gender-mainstreaming*), et un autre de 2019 sur la lutte contre les violences envers les femmes

- En outre le Gouvernement Wallonne : va renforcer la capacité de la ligne d'écoute contre les violences conjugales, grâce à un subside de 40.000 euros qui lui permettra d'engager du personnel supplémentaire. Des aides aux secteurs de la santé, du social et de L'emploi ainsi que davantage d'écoute et de chat, Subside qui lui sera octroyé en juin.
https://www.rtf.be/info/belgique/detail_face-a-la-crise-la-wallonie-renforce-les-structures-de-soutien-aux-droits-des-femmes?id=10519198&fbclid=IwAR0yKqfvGiOi-DAL5Hpx94Z6qE4fFPg_5BZGZRPscVv-7dVJGLEqf0NDvww **10 juin 2020**
- En 2023, la Belgique comptera dix centres de prise en charge des violences sexuelles, annonçait ce vendredi la ministre de l'Egalité des chances Nathalie Muylle (CD&V). Samedi dernier, le conseil des ministres a approuvé l'extension du dispositif. Le nombre de centres passera ainsi de 3 à 10 d'ici 2023. <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2020/06/19/dix-centres-de-prise-en-charge-des-violences-sexuelles-operation/> **19 /06/2020**

Mesure de prévention : certaines zones de police pro actives

"Nous avons identifié un groupe de victimes des trois derniers mois et nous avons demandé à notre service d'aide aux victimes de reprendre contact avec elles et de voir comment la situation se passait" explique Frédéric Dauphin, chef de corps. Police Bruxelles- Nord

*"Nous avons également pris contact avec les associations qui s'occupent de victimes de violences intrafamiliales pour voir si elles étaient en mesure de proposer les mêmes accompagnements qu'en temps normal. On essaye donc de s'organiser, d'anticiper le pic potentiel afin de pouvoir directement apporter une réponse aux **victimes**".* https://www.rtf.be/info/belgique/detail_coronavirus-les-appels-a-l-aide-pour-violences-conjugales-se-multiplient?id=10471220

10- Veuillez fournir des exemples de bonnes pratiques de la part des organisations non-gouvernementales et des INDH ou les organismes de promotion de l'égalité pour prévenir et Combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et pour lutter contre d'autres impacts sexistes de la pandémie de COVID-19.

- **Les pharmaciens-nes** : étaient t en première ligne pour détecter d'éventuelles **victimes de coups et blessures**.
- **Les associations de terrain** ont lancé depuis le début du confinement, **les appels d'aide concernant des violences conjugales qui sont en forte hausse**. Plus de 30% en région bruxelloise. Des initiatives sont lancées pour améliorer les dispositifs de détection et d'assistance
- **En Belgique, plusieurs associations féministes ont également lancé un message d'alerte à ce sujet, comme [l'association Femmes de Droit](#). L'ASBL Vie Féminine a adapté ses activités : elle**

a renforcé ses permanences juridiques et sociales et a reçu l'autorisation de la Région Wallonne de les effectuer par téléphone, ce qui n'est pas le cas en temps normal où il leur est demandé de les organiser physiquement https://www.rtb.be/info/dossier/les-grenades/detail_coronavirus-le-risque-de-violences-conjugales-augmente-a-cause-du-confinement?id=10460606

Un appel régional qui passe mal

Toutes les couturières avec lesquelles nous avons été en contact témoignent de l'importance de se mobiliser, et d'offrir ses compétences pour protéger et prendre soin des autres. Mais plusieurs d'entre elles pointent aussi l'irresponsabilité de l'État. Christie s'indigne : « Nous, les citoyens, nous devons pallier l'incompétence de l'État avec nos propres moyens, quand des millions de masques disparaissent mystérieusement des stocks, et que les commandes urgentes n'arrivent pas pour les soignants... » <https://www.axellemag.be/coronavirus-femmes-confection-masques/>

La solidarité face au covid- 19

Tout le week-end, les réseaux sociaux se sont mobilisés. Pour du baby-sitting, pour les devoirs des enfants ou pour veiller sans risques sur nos aînés. De Tournai à Liège <https://plus.lesoir.be/287321/article/2020-03-15/jai-une-machine-coudre-je-peux-faire-des-masques-quand-le-coronavirus-cree-de-la> en passant par Bruxelles, des pages « solidarité coronavirus » se sont ouvertes sur Facebook.

Des pétitions qui circulent dont les associations demandant au gouvernements d'assumer sa responsabilité de protection, de prévention contre la violence à l'égard des femmes. Elles contiennent entre autres :

- Une grande campagne de sensibilisation à l'image des campagnes qui passent actuellement à la télé et à la radio et qui nous invitent à rester chez nous. Ici, il s'agirait de messages pour rappeler l'existence des lignes d'écoute par exemple.
- Ensuite, renforcer ces lignes d'écoute et les rendre accessibles en permanence. Les associations proposent également que ces lignes soient accessibles par SMS puisqu'il s'agit d'un moyen de communication plus facile et plus discret. L'idée serait aussi que ces lignes deviennent des lignes d'urgence, en contact avec les services de secours.
- Que la lutte contre les violences faites aux femmes devienne une réelle priorité dans toutes les zones de police. Cela passerait notamment par une démarche proactive de la part des policiers. Ceux-ci pourraient se rendre au domicile des femmes qui ont dénoncé des violences pour s'assurer qu'elles vont bien, mais aussi pour envoyer un signal à l'agresseur.

Finalement, les associations demandent de rendre accessible des lieux de replis pour ces femmes. Sans oublier les femmes qui sont plus vulnérables soit de par un handicap ou leur statut social des femmes non abordés dans les questions ci-dessus. https://www.rtb.be/info/societe/detail_confinement-la-violence-contre-les-femmes-va-augmenter-et-s-intensifier?id=10473281

Nous voulons également souligner le travail de **RTBF** car, en tant que moyen d'information, à joué un rôle très important durant la pandémie, pour l'égalité des droits, dans la crise sanitaire, dans la prévention, la promotion de l'égalité des droits, en tant que moyen d'information, il rend visibles ces inégalités telles que les stéréotypes, la discrimination, la violence que subissent les femmes et filles.

Au réseaux Facebook de la « plateforme Mirabal Belgium » que chaque jour ses membres suivent l'actualité afin d'informer, prévenir, éradiquer, la violence faite aux femmes...

<https://www.facebook.com/mirabal.belgium/>

SIEMPRE VZW: en première ligne pour rencontrer et soutenir les victimes de différentes formes de violence à l'égard des femmes et en particulier des femmes migrantes, malgré leurs ressources limitées. [WWW.ONG.ORG](http://www.ong.org)

<http://siempre-ong.org/news/>

Recommandations :

Avant le Covid-19

Avant le Covid-19 la vie n'était pas meilleure, une politique d'austérité, avec des ajustements budgétaires, démantèlement de la sécurité sociale (coupes dans le financement de la santé, augmentation du prix des médicaments, consultations médicales, antibiotiques, contrats de travail précaire). Par contre, les industries pharmaceutiques ont investi dans le développement de maladies rentables tandis que le gouvernement est devenu sourd ou n'est pas financé les programmes de recherche sur les épidémies. C'est qui a entraîné un appauvrissement et la précarisation de travailleurs-eusses.

Durant l'épidémie

Le plus gros problème de la Belgique pour répondre à la crise sanitaire Covid-19 était le communautarisme perpétuel qui existe entre les différents niveaux de pouvoir. C'est pourquoi que les gouvernements ont tardé à réagir aux alertes et à stopper les activités non essentielles pour protéger les profits des multinationales, les industries pharmaceutiques, les grandes surfaces etc.

Ensuite, ils ont imposé le confinement sans tests massifs, ni infrastructure pour le personnel médical, de service et autre (comme les masques faciaux, les gants, le gel, etc.)

C'est qui a entraîné que des nombreuses personnes ont été laissées de côté, de nombreuses entreprises sont en train de fermer, des nombreuses pertes humaines, beaucoup d'autres sont malades (peur, angoisse, solitude,) leurs conditions de travail se dégradent de plus en plus.

Un autre problème est le manque d'intégration d'une perspective de genre, dans les données et l'analyse de l'impact de la pandémie. Car les femmes n'ont pas non plus été pris en compte dans les mesures de protection, économiques, et sociales prises pour le confinement. Alors qu'elles sont « *en première ligne* » pour combattre l'épidémie, mais elles sont les dernières à être valorisées. « Victimes des violences envers les femmes : sexisme, harcèlement de rue, violence conjugale, violence psychologique. En fait les mesures prises ne vont pas dans le sens de l'égalité.

Et pourtant Les conventions de protection sont là : Convention d'Istanbul, La CEDEF, il faut que les états s'emparent et l'appliquent, et ils doivent aussi dégager les moyens financiers indispensables à combattre violence à l'encontre de la femme

Post-covid-19

Il est urgent de repenser de nouveaux scénarios et revoir la manière de faire face aux crises post-covid-19, en matière d'emploi, économique, social, écologique, et la protection de ceux qui l'exécutent. Pour cela nous proposons :

- a) **L'Applications des conventions Internationaux de protection : Istanbul, CEDEF, Gender Mainstreaming, les Droits Humains.etc.**
- b) **Des politiques responsables : pour une meilleure coordination entre les différentes,** niveau des pouvoirs, efficace, et efficient. Car c'est n'est pas aux citoyens-es à suppléer aux responsables politiques :(Ministres, présidentes, députés, gouverneurs, Bourgmestres, etc.) Et pourtant c'est ce qui se passé pendant la pandémie. En fait c'était comme ça déjà avant l'épidémie.
- c) Le budget pour la récupération doit prendre en compte l'intégration d'une perspective de genre, dans les données et l'analyse de l'impact du genre de la pandémie. Mettre les femmes au centre des politiques nationales, au centre des économies. L'urgence des statistiques chiffrées par genre
- d) **Sensibilisation :** à la lutte contre les violences (pandémie) à l'égard des femmes et filles, (sexisme, harcèlement de rue, violences conjugales, et surtout aux violences psychologiques, féminicide etc.) dans le but d'autonomiser les victimes de violence et les aider à retrouver un sentiment de sécurité contre d'éventuelles menaces ou représailles de l'agresseur et / ou les effets du confinement (angoisses, solitude, insécurité etc.
- e) **L'accès à la justice pour tous-tes :** gratuité des avocats-tes de Barreau, car pour les femmes victimes de violences Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de s'en payer une, et ses plaintes sont en général classées sans suite.

Migrants-es : Garantir la diversité pour atteindre l'égalité: augmenter la qualité de vie de l'ensemble, et de manière plus particulière les femmes et hommes migrants-es, par la reconnaissance des soins de santé, services essentiels, travail décent, régularisation sans condition, protection des femmes et enfants, lutte contre toutes les formes des violences. Pour une bonne politique d'accueil, protection de prévention, et d'accompagnement de soutien aux immigrés-es

- f) **Education et Formations : sur l'égalité des droits, l'intégration du genre pour le personnel de santé, la justice, l'éducation, la police, les municipalités, etc.**

Conciliation vie privé –vie professionnelle : application de la nouvelle directive voté le 12 JUILLET 2019 pour le Conseil de l'Union Européenne qui devrai permettre aux parents et aux aident-e-s de concilier plus facilement leur vie professionnelle et leur vie privée. ...*Institut pour l'égalité des hommes et des femmes.*

« Revaloriser les métiers à prédominance féminine », comme les soignantes les caissières, les aides à domicile, ou, les enseignantes ; revoir leurs conditions de travail pour qu'ils soient plus compatibles avec la vie prive- professionnel. Investir en davantage du personnel.

- g) **Renforcement de la sécurité sociale : Refinancer le système de santé (hôpitaux, centres de santé,) soutenir le développement de la recherche en matière de santé,**
- h) **Médias :** Améliorer l'information, la communication, et surtout le rôle des médias. Il ne s'agit pas de contrôler, mais de réguler afin que la responsabilité, la rigueur restent des valeurs propres à la profession. Que les médias projettent exemples de bonnes pratiques

dans la société, dans de situations comme c'est le cas de la pandémie. Les représentations des hommes et des femmes dans les médias. Et/ou les groupes les plus vulnérables.

La technologie : malgré la robotisation, les femmes-hommes en premier ligne ont montré qu'un monde sans solidarité, sans humanité n'ai aucun sens. Elles /ils nous ont montré que le système actuel est le système actuel est-il irréalisable.

Un changement si mais qui tends vers l'égalité, l'humanité et le respect de l'écologie. Là où la technologie nous rapproche du cœur humain et non de l'économie au profit de quelques-uns.

Toutes les contributions doivent être envoyées à l'adresse électronique vaw@ohchr.org dès que possible, et jusqu'au 30 juin 2020. Nous vous prions de bien vouloir indiquer si vous ne souhaitez pas que votre contribution

Ce travail est une contribution de Comite Internacional Péruano CIP-ASBL et de FPS Ixelles

Le Comité International Péruvien CIP-ASBL est une organisation péruvienne internationale à caractère particulièrement féministe et multi générationnelle tournée vers l'avenir engagées à défendre les droits des Femmes et surtout des femmes défavorisées qui un jour ont émigrée à la recherche de conditions de vie



Contacts : Comite Intenational Peruano CIP-ASBL



Facebook : <https://www.facebook.com/cipnpbelgica.comiteinternacional/>



<https://twitter.com/CIPBelgica>

E-mail : infcip60@gmail.com et jlerazo8@gmail.com

Tél : 0493.706794-



<https://www.facebook.com/femmesprevoyantessocialistes.fps>

E-MAIL : fps.ixelles@hotmail.com



Pour commencer immédiatement, appuyez simplement sur le texte d'un espace réservé (tel que celui-ci), puis commencez à taper pour remplacer ce texte par le vôtre.

Vous voulez insérer une image à partir de vos fichiers ou ajouter une forme, une zone de texte ou un tableau ? Procédez comme suit : Sous l'onglet Insertion du ruban, appuyez simplement sur l'option souhaitée.

